

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine fixant le Statut des Ecclésiastiques.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Taxe sur le chiffre d'affaires.
Retour à l'heure normale.
Stage à l'Hôpital.

ECHOS ET NOUVELLES :

Décès d'un Consul de Monaco.
Relations directes entre l'Europe Centrale et la Côte-d'Azur.

VARIÉTÉS :

Les Environs de Monaco : Promenades et Excursions, par H. Lassale.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.645

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Bulle Pontificale « Quemadmodum » du 15 mars 1887 portant convention entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco pour l'érection et l'organisation du Diocèse de Monaco ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 28 septembre 1887 qui déclare la susdite Bulle Pontificale exécutoire dans toutes ses dispositions comme Loi d'Etat ;

Vu l'article 4 de l'Ordonnance Souveraine du 2 août 1928 ;

Vu l'avis de l'Evêque diocésain ;
Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Tout Ministre du Culte Catholique, originaire de Monaco ou venant d'un Diocèse étranger, devra, pour être admis à prendre du service dans le Diocèse de Monaco, produire un certificat médical délivré par un médecin désigné par l'Evêque et agréé par le Gouvernement. Ce certificat devra indiquer que la personne examinée n'est atteinte d'aucune maladie ou affection chroniques. La vacation à laquelle ce médecin aura droit sera fixée par le Ministre d'Etat et demeurera à la charge du Trésor.

ART. 2.

Les Ministres du Culte Catholique nommés à un poste ou à une fonction ecclésiastiques rétribués par l'Etat ne sont soumis à aucune limite d'âge et n'ont droit, par suite, à aucune pension à titre d'ancienneté de services.

Toutefois, s'ils deviennent inaptes au service, soit à raison de leur âge, soit par suite de maladie, ils ont droit à une pension annuelle d'invalidité de 15.000 francs qui, vu son caractère spécial, est indépendante de toute retenue sur le traitement.

Cette pension sera réduite à 10.000 francs pour ceux qui font partie d'une Congrégation et qui vivraient en communauté.

ART. 3.

L'inaptitude au service est prononcée par l'Evêque diocésain soit pour cause de maladie, soit par suite d'insuffisance professionnelle provenant de l'usure de l'âge.

L'inaptitude pour maladie est notifiée par l'Evêque au Ministre d'Etat qui soumet, dans le mois de cette notification, l'intéressé à l'expertise médicale prévue par l'article 14 de la Loi n° 112.

L'insuffisance professionnelle, provenant de l'âge, est décidée par l'Evêque diocésain, aux termes mêmes de la Bulle Quemadmodum, tous recours et appels prévus par le Droit canonique contre la décision prise restant ouverts à l'intéressé, dans le mois qui suit la notification qui lui est faite par l'Evêque de sa décision. Cette décision est ensuite notifiée au Ministre d'Etat, accompagnée soit d'une décision du Saint-Siège, soit d'une attestation souscrite par l'intéressé de non-appel au Saint-Siège et d'acceptation de la décision épiscopale, tous recours de l'Autorité Souveraine auprès du Saint-Siège étant réservés.

Il est statué définitivement sur la pension d'invalidité, après avis du Conseil d'Etat, par Décision Souveraine notifiée à l'intéressé.

ART. 4.

Les dispositions de la présente Ordonnance sont applicables à tous les Ministres du Culte Catholique rétribués par l'Etat, y compris l'Aumônier du Lycée, et, s'il est ecclésiastique, le Maître de Chapelle de la Cathédrale.

ART. 5.

Il n'est alloué aucune pension d'invalidité aux Ministres du Culte mis en non-activité par mesure disciplinaire prévue par le Droit canonique et devenue définitive après épuisement de tout droit d'appel.

ART. 6.

La pension d'invalidité accordée à un Ministre du Culte sera supprimée s'il occupe à l'étranger une fonction ou un poste ecclésiastiques rétribués.

Chaque année, avant le 1^{er} mars, l'Evêque diocésain fournira au Ministre d'Etat, concernant chaque intéressé, un certificat de non-activité délivré par l'Evêque du Diocèse où réside ce Ministre du Culte.

ART. 7.

Sont applicables, en tant qu'elles peuvent concerner les pensions d'invalidité des Ministres du Culte Catholique, les dispositions des articles 28, 29, 30, 32, 33, paragraphes 1 et 2, et 34 de la Loi n° 112 du 20 janvier 1928.

ART. 8.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Cairn Ryan (Grande-Bretagne), le vingt-quatre septembre mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince .
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Il est rappelé qu'en conformité des dispositions de l'Ordonnance Souveraine du 15 septembre 1934, les redevables assujettis à la taxe unique instituée par les articles 1, 2, 4, 6 et 12 de la dite Ordonnance, sont tenus de déposer au Bureau des Taxes, dans les quinze premiers jours d'octobre, présent mois, un relevé indiquant les quantités et valeurs des marchandises étant en leur possession à la date du 1^{er} octobre.

Tous les renseignements relatifs à l'application des nouvelles dispositions seront fournis aux intéressés tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, au Bureau des Taxes, de 10 heures à midi.

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Ministériel du 29 mars 1934, il sera fait retour à l'heure normale dans la nuit du 6 au 7 octobre, à 24 heures, par un retard de 60 minutes.

Après entente entre la Direction des Relations Extérieures et le Ministère des Affaires Etrangères de la République Française, la Commission scolaire de la Faculté de Médecine de Paris a décidé que les fonctions d'interne à l'Hôpital de Monaco seraient désormais considérées comme équivalentes aux stages hospitaliers réglementaires pour les étudiants de 4^{me} et de 5^{me} année. Les autorisations seront accordées sur demande individuelle de l'intéressé accompagnée d'un certificat de l'hôpital.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. Maurice Dalinval, Consul de Monaco à Dunkerque, est décédé le 25 septembre dernier.

M. Dalinval, qui avait succédé à son frère en qualité de Consul de Monaco, avait été nommé le 15 novembre 1928.

Le Service des Relations Extérieures perd en lui un collaborateur des plus distingués et très dévoué.

Dès qu'il a eu connaissance du décès, S. Exc. M. le Ministre d'Etat a fait parvenir à la famille du défunt les condoléances du Gouvernement Princier.

Sur une première intervention du Consul Général de Monaco à Vienne et des légations de Rome et de Paris, les Compagnies de chemins de fer autrichiens, italiens et français ont mis, cet été, en circulation

une voiture directe de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, entre Vienne et Nice et vice-versa.

A la suite de nouvelles et pressantes démarches des représentants de la Principauté, un accord s'est fait entre les administrations ferroviaires des trois pays, assurant, à partir de la saison d'hiver 1934-1935, la circulation de cette voiture directe pendant toute l'année.

VARIÉTÉS

LES ENVIRONS DE MONACO

Promenades et Excursions

Quand on a parcouru palmeraie, oliveraie et pinède aériennes des différents parcs, quand on a mesuré la chute vertigineuse des Jardins Exotiques et admiré l'amphithéâtre naturel qui fournit le plus grandiose des cadres à la Course dans la Cité, on est loin d'avoir épuisé le pittoresque de ce pays. Il faut encore franchir les frontières de la Principauté et aller vers cette banlieue que lui font du Cap-d'Ail au Cap-Martin les sites tour à tour gracieux ou tourmentés d'Eze, de la Turbie et de Roquebrune. De plus le massif du Mont-Agel et du Baudon constitue pour elle une annexe touristique d'un puissant intérêt. La visite de Laghet, Peille et Sainte-Agnès s'impose d'autant plus qu'elle est facilitée par un réseau de routes récemment construites.

Le Cap-d'Ail

Il ne faut pas plus d'une demi-heure pour se rendre au Cap-d'Ail, soit par la Basse-Corniche, soit par le sentier qui longe le littoral. Cette station qui connaît une clientèle choisie, déploie le riche éventail de ses villas face à la mer et à la presqu'île dentelée du Cap-Ferrat. Mais ce qui fait le charme particulier de ce joli coin, c'est moins la continuité de ses ombrages et la profusion de ses fleurs que l'intimité de ses petites criques sonores si propices aux ébats marins et aux bains de soleil.

La baie de la Mala possède un petit établissement de bains très apprécié par les amateurs de natation en eau libre. On y accède par un sentier qui s'amorce derrière l'Eden Hôtel.

Eze

On emprunte pour aller à Eze la splendide route de la Moyenne Corniche due à l'initiative du Préfet André de Joly. D'un tracé très sinueux et frôlant souvent l'abîme, elle glisse de promontoires de clarté en golfes d'ombre jusqu'à la métropole niçoise.

A quelque six kilomètres, au bord d'un ravin qu'enjambe le plus audacieux des viaducs, le rocher d'Eze porte à près de 400 mètres le sommet de sa pyramide. En bas s'étend jusqu'à la mer la forêt de pins et de caroubiers où, dit-on, le génie inquiet de Nietzsche a médité les propos de Zarathoustra. En haut, le village, très africain d'aspect avec sa parure de figuiers de barbarie, laisse tomber sa cascade de maisons blanches et donne l'illusion d'une citadelle en ruines.

Cependant, séduits par la beauté fantastique du décor, des princes, venus de la lointaine Scandinavie, n'ont pas craint d'accrocher leur demeure hivernale aux escarpements de ce nid d'aigle peut être sarrasin.

Contraste : sur la colline voisine, la baguette d'une fée, a fait, en quelques années, surgir la patricienne villa des Balsan, avec ses pelouses embaumées, ses colonnades végétales et ses bassins d'eau vive.

La Turbie

Admirablement située au carrefour de plusieurs vallons, La Turbie qui, de son terre-plein à 480 mètres, laisse tomber un regard presque vertical sur la Principauté, n'est pas seulement un séjour d'été agréable. Ce petit village appartient à la grande Histoire. L'Itinéraire d'Antonin veut qu'il marque la limite de la Cisalpine et de la Transalpine. Après avoir soumis les peuplades ligures, Auguste y fit, en l'an VII avant J.-C., édifier un trophée pour commémorer sa victoire. Les Guelfes mutilèrent ce monument pour en faire une tour de défense. Heureusement grâce à l'initiative et à l'admirable ténacité de M. Philippe Casimir, ancien Maire de La Turbie, à la générosité de M. Tuck, le mécène américain qui a donné à la France tant de preuves de son amitié, grâce aussi à la haute direction de M. Formigé, architecte des Bâtiments historiques, des ruines de cet ouvrage est en train de renaître l'impérial trophée. Tout à côté, un Musée lapidaire recueille les vestiges de l'Antiquité qu'on découvre souvent le long de la via Aurelia.

Où passèrent les légions de Rome, le César moderne a voulu faire passer les siennes. Dès 1805, Napoléon I^{er} fit exécuter la route de Nice à Gènes par La Turbie, qui devait être la première grande voie de communication terrestre entre la France et l'Italie. Suspendue, dans la plus grande partie de son parcours, entre 400 et 600 mètres, la Grande Corniche (car tel est son nom) ondule à travers un paysage unique. Avec des échappées sur les Alpes parfois éblouissantes de neige, elle court parallèlement au plus sinueux des rivages et, depuis la Riviera gènoise jusqu'aux Îles d'or, commande l'un des plus vastes et des plus beaux horizons marins qui soient au monde.

Laghet

A trente minutes de La Turbie, dans un paysage presque vierge, au creux boisé d'un vallon, le monastère de Laghet dresse dans le ciel la blancheur de son campanile. Suivant la légende, c'est ici que, vers 1660, un chasseur aurait accidentellement frappé d'une balle une statue de la Madone dont le cœur se serait aussitôt mis à saigner. Bouleversé par ce miracle, le sacrilège malgré lui fit élever sur les lieux mêmes une chapelle réparatrice. Sauf aux jours de grande affluence où la piété des pèlerins vient suspendre aux murs du cloître de naïfs ex-voto, cet asile monacal, où pria longtemps le Carmel est resté la plus calme et la plus recueillie des solitudes.

Peille

A 10 kilomètres de La Turbie et au pied du Baudon dont l'ascension est un jeu, puisqu'on ne s'élève que de 630 à 1.260 mètres, Peille s'enorgueillit d'avoir donné le jour à l'empereur Pertinax et d'avoir été, deux siècles durant, une République indépendante. Mais la décadence est venue et la vénérable cité contemple avec mélancolie les restes de sa grandeur défunte : ses maisons de style, son palais Lascaris, son église romane aux formes géométriques, et les toits de tuile romaine qui coiffent encore quelques-uns des vingt-six oratoires qu'elle a, paraît-il, comptés.

Elle a cependant pour se consoler, avec la chanson de ses fontaines, la sauvage beauté de son ravin et aussi sa fastueuse traîne d'oliviers qui descend jusqu'au Paillon.

Sainte-Agnès

A Sainte-Agnès convergent quatre des plus belles routes de la Côte d'Azur : celle, facile, qui monte de la côte à travers les châtaigniers ; celle, plus accidentée qui descend de Peira-Cava par la ligne des crêtes ; les deux autres qui ont leur point de départ sur le chemin de La Turbie à Peille et qui longent, d'un côté la pente Sud, de l'autre la pente Nord du Baudon.

Encerclé de montagnes violettes et déchiquetées qui, de loin, rappellent les sierras espagnoles, ce village s'est beaucoup transformé depuis qu'il est devenu un nœud important de routes stratégiques. Mais, à la faveur de sa position excentrique, il a gardé beaucoup de sa native couleur et confondu longtemps ses teintes mauves avec le paroi de rochers aigus qui le surplombent de cent mètres et que couronnent les ruines d'un château. Suivant la tradition ce château fut bâti au x^e siècle par un Infidèle qui se résigna au baptême pour mériter la jeune chrétienne qu'il aimait. L'extrémité du village aboutit à un magnifique point de vue : tourné vers la mer étincelante, ce belvédère domine de 700 mètres la spacieuse conque de Menton où, dans le parfum des citronniers, palpite et ondoie ce qui fut peut-être jadis le fabuleux jardin des Hespérides.

Roquebrune

Escorté de vergers odorants, et, suivant la saison, tout empanaché de mimosas ou de roses, le bourg moyenageux de Roquebrune escalade au milieu des éboulis la pente lumineuse qui fait directement face au rocher de Monaco. A travers une pénombre tout éclaboussée de soleil, le labyrinthe de ses ruelles voûtées et dallées de briques se perd, se cherche et se retrouve dans les décombres d'un très ancien effondrement géologique. Sur un énorme bloc que sa masse a retenu à mi-hauteur, s'est juché au X^{me} siècle un petit château-fort : depuis, ses meurtrières n'ont pas cessé de surveiller jalousement l'entrée de la baie d'Hercule.

Le Cap-Martin

Dans la direction de l'Italie, à cinq kilomètres de Monaco, et sous la végétation la plus opulente le Cap-Martin oppose à l'assaut des vagues le curieux hérissément de ses récifs. S'il n'offre pas la variété d'aspects des presqu'îles d'Antibes et du Cap-Ferrat, il a pour lui son antique forêt et l'aristocratie un peu hautaine de son isolement. Il est merveilleusement placé pour embrasser dans son ensemble le paysage général de la Principauté et admirer la féerie nocturne des jardins et des terrasses de Monte-Carlo. Par delà des murs flottants de lianes et dans le mystère des lourdes frondaisons, ses somptueuses villas se dérobent à la curiosité des passants. Les désenchantés de la Fortune et du Pouvoir sont venus maintes fois se retremper dans son silence : Eugénie de Montijo et Elisabeth d'Autriche ont peut-être connu au milieu de cette paix les seules heures vraiment sereines de leur existence douloureuse.

Gorbio

Gorbio blottit ses grâces liguro-provençales au pied des monts altiers, au départ d'une vallée très abritée des vents, toute bouillonnante de feuilles et de fleurs, et, pour cette double raison, particulièrement bienfaisante aux poitrines blessées. Ses environs sont riches en grottes. Sur sa

terrasse un orme séculaire renverse lentement son ombre au fil des heures. Tout respire ici le calme, et, peut-être l'aimable petit village médiéval s'ennuie-t-il au bout de sa route unique. Mais un jour viendra, sans doute prochain, où la vie affluera de nouveau vers lui, grâce à la grande voie projetée entre Roquebrune et Sainte-Agnès.

Quand ce raccord aura complété son réseau routier, le Mont-Agel aura enfin sa corniche à lui, harmonieusement circulaire, et sera, encore plus étroitement, rattaché au destin et à la fortune de la Principauté.

H. LASSALE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire Césarine GIFUNI sont informés que la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 24 octobre 1934, à 10 heures, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Orecchia, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire STALLÉ FORNERO sont informés que la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 24 octobre 1934, à 10 heures, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit à M. Orecchia, liquidateur, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire SAQUET sont informés que la vérification des créances aura lieu le 24 octobre 1934, à 10 h. 15 du matin, au Palais de Justice à Monaco, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Orecchia, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire Lydie PATIN sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 24 octobre 1934, à 10 h. 15 du matin, et sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Orecchia, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire MAURICE sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 24 octobre 1934, à 10 h. 30 du matin, et

sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Orecchia, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire DAVID sont informés que la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 24 octobre 1934, à 10 h. 30 du matin, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit à M. Orecchia, liquidateur, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire Stella PACHINAKIS sont informés que la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 24 octobre 1934, à 10 h. 45 du matin, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Joseph Olivie, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la SOCIETE IMMOBILIERE DE MONACO sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances de la faillite de la dite Société aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 31 octobre 1934, à 10 heures.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M^e Eymin, et M^e Settimo, notaires à Monaco, syndics, à l'effet de leur remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 1^{er} octobre 1934.

Pr le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le premier octobre mil neuf cent trente-quatre, M. Georges GIACCONE, hôtelier, et Mme Emilia MATHIS, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Florestine, Pension Riva, ont cédé à Mme Félicie-Marie-Théodolinde GIORDANO, veuve de M. Ramon BADIA DE ABREN, demeurant à Monaco, rue Sainte-Suzanne, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant, tea-room qu'ils exploitaient à Monaco, rue Florestine et connu sous le nom de Pension Riva.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 octobre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date, à Monaco, du 24 septembre 1934, enregistré, M. FETRE Gaston, demeurant à Monte-Carlo, 7, avenue du Berceau, a vendu à Mme veuve LUSSO, demeurant à Monte-Carlo, 3, rue des Violettes, le fonds d'épicerie-comestibles, sis 7, avenue du Berceau, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au fonds vendu.

Monaco, le 4 octobre 1934.

Agence Gastaud, AUDISIO ET DALMAZZONE, succ^{rs}
6, Avenue de la Gare - Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 13 septembre 1934, enregistré, M^{me} Marguerite PEUTO a acquit de Mme veuve BESSONE, née DAMILANO, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, sis 2, impasse de Castelleretto.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux à l'Agence Gastaud Successeurs, 6, avenue de la Gare, à Monaco.

Monaco, le 4 octobre 1934.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le vingt septembre mil neuf cent trente-quatre, enregistré, M. Joseph OLIVIE, expert-comptable, demeurant n° 2, rue Caroline, à Monaco, agissant en qualité de liquidateur de la Société en nom collectif « Henri SAISSI et Gaston MEDECIN », ayant son siège n° 6, avenue de Fontvieille, à Monaco-Condamine, a cédé et vendu à M. Joseph-Noël COSTAMAGNA, industriel, demeurant Villa Le Reyran, à Puget-sur-Argens (Var), l'établissement commercial et industriel d'entrepôt de matériaux pour constructions, avec fabrique de briques et moellons en machefer, exploité n° 6, avenue de Fontvieille, à Monaco-Condamine.

Les créanciers de la dite Société, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu chez M. Olivie, expert-comptable, sus-nommé, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 4 octobre 1934.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Société Immobilière du Park-Palace

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la Société Immobilière du Park-Palace est convoquée au siège social le 27 octobre, à 11 h. 30, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- 2^o Approbation des Comptes et fixation du dividende ;
- 3^o Quitus aux Administrateurs ;
- 4^o Nomination d'Administrateurs en remplacement d'Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 5^o Nominations des Commissaires aux Comptes.

Le récépissé de dépôt des titres et les pouvoirs devront parvenir au siège cinq jours au moins avant l'Assemblée.

La production du récépissé de dépôt dans une banque, chez un agent de change ou chez un notaire équivaut à celle des titres déposés.

L'Administrateur-Délégué.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

TOUJOURS PLUS DE RAPIDITÉ
ET DE COMMODITÉ.

Le 7 octobre entre en vigueur le nouveau service d'hiver.

Nous croyons utile d'en signaler les améliorations intéressant la région.

— Le Côte d'Azur Pulmann Express sera remis en circulation courant décembre avec une marche accélérée par rapport à l'hiver dernier.

Paris, dép. 10 h. 15 ; Nice, arr. 22 h. 35 ; Menton, arr. 23 h. 15.

Menton, dép. 9 h. 20 ; Nice, dép. 10 h. ; Paris, arr. 22 h. 35.

— Le train de jour toutes classes entre Paris et la Côte-d'Azur a sa marche améliorée. Paris départ 8 h. 10, Lyon arr. 14 h. 28, Marseille 19 h. 15, Nice 23 h. 25. Outre l'avantage procuré par une avance de 35' à l'arrivée à Marseille, il relève à Lyon la correspondance du train partant de Strasbourg à 6 h. 13

— La mise en service de nouveaux autorails permet d'augmenter le nombre des navettes entre Saint-Raphaël et Menton (quatre jusqu'à Cannes, treize entre Cannes et Nice, onze entre Nice et Menton).

Indépendamment de ces améliorations, des gains de temps appréciables ont été réalisés dans la marche de la plupart des trains rapides et express.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum.

Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 frs

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Il est extraordinaire...

Au prix où sont les romans, il est extraordinaire que l'on puisse avoir, pour cinq francs, un roman complet, plus 5.000 lignes d'articles, de récits, de voyage, de théâtre, et pourtant c'est ce que l'on a, en achetant simplement un numéro des *Lecture pour Tous*.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

MAMANS



Présentez
votre charmant bébé au
**Grand Concours
de Bébé**
organisé par

MINERVA

et doté de

**100.000 Frs
de Prix**

Chaque semaine suivez ce concours dans

MINERVA

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

SAISON DE BAINS DE MER

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique - Solarium - Restaurant
Hôtel sur la Plage

COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF CLUB DU MONT-AGEL

Altitude 820 mètres - 18 trous

CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE

Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473330, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934